



AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN

LOCAL D'URBANISME (PLU)

DE DRUYE

Par arrêté n°2022/43 en date du 16 mai 2022, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Druye.

Au terme de cette enquête, la modification n°1 sera approuvée par le Conseil métropolitain.

A cet effet, Mme Nicole TAVARES a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Druye, siège de l'enquête publique, durant 30 jours :

du mardi 7 juin 2022 à 9h00
au mercredi 6 juillet 2022 à 17h00

aux jours et heures d'ouverture suivants : **du mardi au vendredi, de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00**, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête. Un dossier identique et un registre d'enquête seront déposés à la Métropole, à la Direction de l'Aménagement Urbain (25 avenue Marcel Mérieux à TOURS) ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Ce dossier sera consultable sur les sites internet www.druye.fr et www.tours-metropole.fr.

De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en Mairie.

Les observations pourront être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Mme Nicole TAVARES, commissaire-enquêteur à la Mairie de Druye - 7 rue des Fonchers - 37190 Druye. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.druye@gmail.com.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête seront jointes au dossier d'enquête publique et pourront donc être consultées dans les mêmes conditions.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Druye :

- **mardi 7 juin 2022 de 9h00 à 12h00**
- **samedi 18 juin 2022 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 6 juillet 2022 de 14h00 à 17h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Druye et au siège de la Métropole, et consultables sur le site internet de la Métropole pendant un an. Des informations sur le dossier peuvent être demandées par téléphone en Mairie de Druye au 02.47.50.10.66 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : lemaire@druye.fr